



ANNEXE



Les membres du bureau national et du secrétariat national ne perçoivent aucune rémunération pour les activités syndicales.

Tous les frais avancés pour le fonctionnement de notre syndicat fait l'objet d'un remboursement sous présentation d'un justificatif.

Détails des ressources du syndicat et de son fonctionnement :

Toutes les cotisations sont encaissées par le National qui ensuite reverse 40 % des cotisations aux académies.

Les académies dotées d'une trésorerie sont autonomes.

Nous reversons aussi une cotisation à la Fédération des Fonctions Publiques ainsi qu'à la confédération. Une cotisation est versée à la Fédération Général des Retraités.

